Gestion de placements **Manuvie**

Guide du promoteur de régime

Guide sur la gestion de la crise actuelle

En tant que promoteurs de régime et de gestionnaires de placements, nous nous trouvons dans une situation précaire. Au cours des dernières semaines, nos vies ont toutes été bouleversées. Alors que nous nous adaptons à cette nouvelle façon de vivre et que nous faisons ce qu'il faut pour protéger nos familles et les autres, nous sommes pris dans une lutte non seulement sur le plan des soins de santé, mais sur le plan financier.

Ceux d'entre nous qui détenaient des actifs lors de la crise financière mondiale de 2008 constateront sans doute de nombreuses similitudes en ce qui a trait à la peur et à l'anxiété entourant la prise de décision. Bien que le système financier aujourd'hui ne soit pas du tout soumis au même niveau de stress qu'en 2008, cette crise nous a tous donné le temps de prendre du recul et de réévaluer nos stratégies de placement. Ce récent repli du marché s'est produit extrêmement rapidement, de sorte que même les investisseurs les plus expérimentés n'ont pas pu l'anticiper. Alors que nous réexaminons nos propres régimes et aidons nos clients à traverser cette période périlleuse, nous soulignons certains des problèmes et des préoccupations clés auxquels, selon nous, les promoteurs de régime devraient penser.

Ce que vous avez probablement vécu

À moins que vous ayez supprimé l'intégralité des risques de votre régime, votre ratio de capitalisation s'est sûrement détérioré jusqu'à la fin du premier trimestre. Nous donnons ci-dessous quelques exemples de répartition de l'actif, allant d'un mélange équilibré traditionnel de 60 % d'actions et 40 % de titres à revenu fixe par rapport à un fonds constitué à 20 % d'actions et à 80 % de portefeuille d'investissement guidé par le passif (IGP). Dans tous les cas, les régimes qui ont commencé l'année pleinement capitalisés ont connu une baisse potentielle de 16 points de pourcentage[1]. Une chute aussi brusque aurait manifestement des répercussions importantes sur la capacité des promoteurs de régime à verser les cotisations nécessaires et modifierait certainement les exigences en matière de rendement de l'actif du régime nécessaires pour réduire le manque à gagner.

Il ne fait aucun doute dans nos esprits que nous sommes dans un marché baissier et une récession mondiale dont la cause est sans précédent. Alors que les scientifiques et les intervenants du milieu de la santé continuent de lutter contre la COVID-19, bon nombre d'investisseurs ont de la difficulté à déterminer la suite à donner à leurs portefeuilles. La forte augmentation des mesures de relance monétaire et budgétaire des banques centrales du monde entier a contribué à apporter un certain soutien aux marchés, mais nous n'en connaîtrons pas la réelle efficacité avant un certain temps. Bien qu'il soit impossible de prédire pendant combien de mois ou de trimestres la volatilité et l'incertitude perdureront, il y a des choses que vous pouvez faire aujourd'hui pour assurer le succès futur des placements.

Fluctuations du ratio de capitalisation à l'échelle mondiale de décembre 2019 à mars 2020[2]

Fluctuation du ratio de capitalisation des régimes canadiens

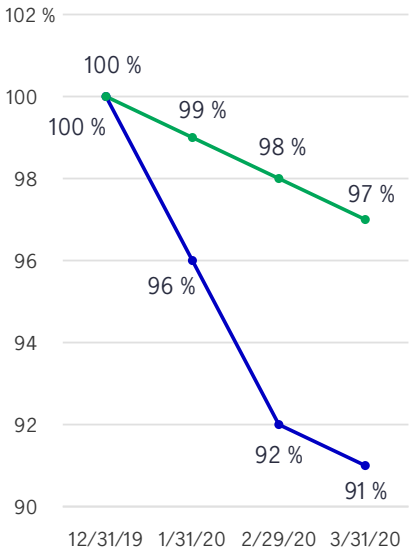

Fluctuation du ratio de capitalisation des régimes américains

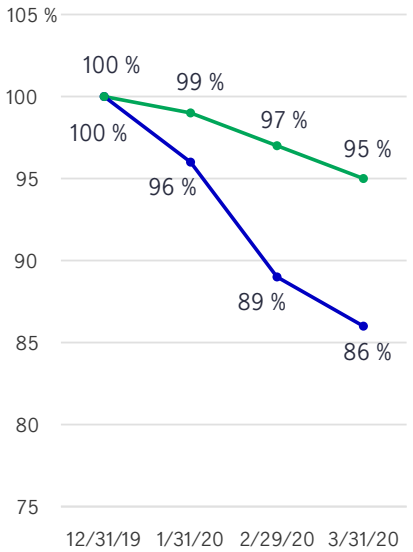

Fluctuation du ratio de capitalisation des régimes du Royaume-Uni

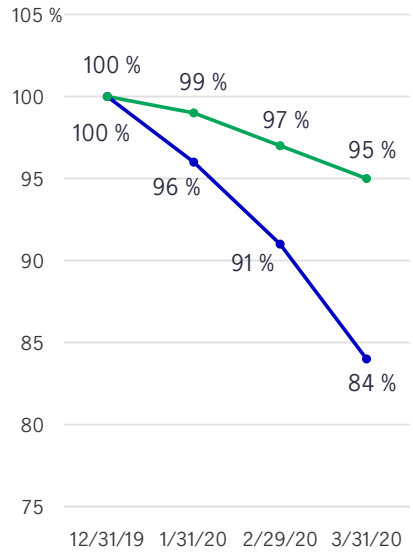

Allocation traditionnelle équilibrée 60/40

IGP 20/80

À titre indicatif seulement, renseignements supplémentaires détaillés dans l'avis de non-responsabilité (XNote de bas de page). Source : Gestion de placements Manuvie, au 20 avril 2020

Sur quoi mettons-nous l'accent dans la gestion de nos propres régimes?

En tant que gestionnaires de nos propres régimes de retraite internes, nous consacrons notre temps à quatre facteurs clés : le niveau de capitalisation, la liquidité, le rééquilibrage et l'évaluation de nos gestionnaires.

- **Niveau de capitalisation.** Le point de départ le plus important est de connaître le niveau de capitalisation de vos régimes. Depuis la crise financière de 2008, de nombreux plans ont adopté une surveillance plus fréquente de leurs niveaux de capitalisation, mais certains ne disposent toujours pas de la transparence nécessaire pour réagir de manière dynamique aux fluctuations. Nous évaluons nos niveaux par rapport au marché actuel afin de bien en comprendre les répercussions sur nos placements et nos politiques de cotisation.
- **Liquidité.** La liquidité à court terme est au cœur des préoccupations des promoteurs de régime dans l'espoir d'éviter de revivre les difficultés qui ont surgi sur les marchés des titres à revenu fixe durant la crise financière de 2008. L'accès aux liquidités est devenu un produit de base, car les marchés monétaires ont eu de la difficulté à maintenir une valeur liquidative stable et les marchés du papier commercial ont gelé. Heureusement, nous semblons en avoir tiré des leçons, et les banques centrales ont pris des mesures monétaires et budgétaires exceptionnelles qui ont contribué à instaurer la confiance et à faire circuler l'argent. Cela ne veut cependant pas dire que la liquidité n'a pas de coût. Nous vous recommandons d'évaluer attentivement votre portefeuille, y compris les positions qui ont des périodes de rachat peu fréquentes, afin de bien comprendre le risque de liquidité lié à l'incapacité d'effectuer des versements aux retraités. Il est important de se concentrer sur les positions présentant le moins de frictions possible pour éviter les frais d'opération inutiles. À long terme, cette crise devrait donner aux promoteurs de régime l'occasion d'évaluer l'équilibre entre la répartition des actifs publics et privés et leur capacité et leur volonté d'assumer le risque de liquidité.
- **Rééquilibrage.** En raison du récent repli des marchés boursiers, la plupart des régimes de retraite sous-pondèrent considérablement les actions par rapport à leurs politiques et procédures de placement. Il est très difficile de savoir quand il convient de rééquilibrer le régime en fonction des cibles à long terme établies. Déterminer le creux du marché est une tâche ingrate et un exercice que nous ne recommandons pas. Cependant, compte tenu de la baisse des valorisations, les investisseurs prudents peuvent trouver de la valeur à long terme. Nous utilisons les distorsions du marché pour évaluer les catégories d'actif et les gestionnaires qui, selon nous, nous serviront le mieux lors d'un éventuel rebond. Nous pensons qu'il est possible pour les promoteurs de régime qui disposent de la souplesse nécessaire pour gérer activement leur répartition de l'actif en dehors du processus trimestriel habituel du comité de placement de profiter de l'occasion pour réduire de façon sélective les principales sous-pondérations du portefeuille.
- **Évaluation de nos gestionnaires.** Les événements de marché comme ceux-ci nous donnent, en tant que promoteurs de régime, l'occasion d'évaluer attentivement les gestionnaires auprès desquels nous investissons. Les gestionnaires sont embauchés pour obtenir le meilleur rendement possible par rapport à un objectif établi, dans un contexte de marché dans lequel ils devraient exceller. Des conjonctures comme celle-ci testent la capacité des gestionnaires actifs à générer de la valeur en période baissière et lors du rebond. Nous prenons le temps d'examiner le rendement de nos gestionnaires et de nous assurer que leurs propositions de valeur sont intactes. Nous suggérons aux promoteurs de régime d'utiliser ce temps judicieusement et d'accroître la communication avec leurs gestionnaires afin de bien comprendre leur exposition et leur philosophie face à la crise actuelle.

Solutions potentielles pour la gestion des actifs dans le contexte du passif

En plus de superviser nos propres régimes de retraite internes, nous gérons également l'actif de plusieurs stratégies OSCP et IGP pour un large éventail de promoteurs de régime et de sociétés partout dans le monde, et fournissons des conseils à cet égard. Dans une perspective générale, nous voyons la crise actuelle comme une occasion pour nos clients de revoir leurs convictions en matière de placement et d'apporter les ajustements nécessaires. À cette fin, les gestionnaires devraient prendre le temps d'évaluer leur situation actuelle et, selon la structure déjà en place, d'améliorer la stratégie de placement de base ou de saisir l'occasion d'établir une nouvelle feuille de route.

Feuille de route pour les régimes de plus grande taille : améliorer la stratégie de base

Pour les promoteurs de régime qui disposent déjà de solides bases, souvent établies dans la foulée de la crise financière mondiale d'il y a dix ans, le contexte actuel offre l'occasion de miser sur celles-ci. Vous trouverez ci-dessous plusieurs mesures que les décideurs peuvent prendre pour améliorer ce qu'ils ont déjà en place.

Rééquilibrage : conséquences imprévues?

Une conséquence souvent imprévue et involontaire du rééquilibrage entre les actifs de couverture du passif et les actifs axés sur le risque d'un régime IGP est une diminution du ratio de couverture des taux d'intérêt. Les actions souffrent généralement plus que les titres à revenu fixe en cas de liquidation massive, de sorte que le rééquilibrage consiste à se départir des titres à revenu fixe et à en réaffecter le produit aux actions. La diminution involontaire du ratio de couverture des taux d'intérêt, si rien n'est fait, pourrait compromettre davantage le ratio de capitalisation du régime, car la trajectoire des taux est inconnue, et les taux d'actualisation à long terme pourraient encore diminuer en période de difficultés économiques. Pour atténuer cette incidence, les décideurs peuvent songer à dissocier la décision de répartition de l'actif du ratio de couverture des taux d'intérêt en utilisant une approche complémentaire de gestion d'IGP avec ou sans effet de levier.

Titres de créance de sociétés : examen de la répartition

Comme les écarts de taux des obligations de sociétés s'élargissent considérablement, le moment est peut-être venu de revoir la répartition stratégique des obligations de sociétés. Définir la répartition appropriée dans le contexte des méthodes d'évaluation du passif peut aider à repérer les écarts de répartition sectorielle et à améliorer l'écart de suivi entre un indice de référence personnalisé et le passif.

Les obligations à rendement réel : une occasion d'achat?

Étant donné que le marché des obligations à rendement réel affiche des signes de perturbation et que les taux d'inflation neutres chutent à moins de 1 %, les promoteurs dont les prestations de retraite sont indexées sur l'indice des prix à la consommation devraient revoir leur couverture du risque lié à l'inflation. Un marché affichant une inflation implicite aussi faible peut être considéré comme une occasion d'achat ou un signe que la faiblesse de l'inflation est là pour de bon. Nous vous avertissons qu'en période de perturbation des marchés, la façon dont les titres à revenu fixe sont négociés par les participants au marché pourrait être davantage motivée par la vente forcée pour générer de la liquidité que par l'expression d'une opinion sur l'inflation future.

Actifs privés/réels : diversification, diversification et diversification

La diversification est le principe de base des placements et est tout aussi importante dans le contexte des actifs privés/réels. Alors que la crise se poursuit et que certains secteurs de l'économie sont plus durement touchés que d'autres, les avantages de la diversification dans les secteurs public et privé sont évidents. Les promoteurs de régime pourraient donc envisager de revoir leur portefeuille et chercher des occasions d'ajouter différentes catégories d'actif à leur répartition de base d'actifs réels et privés[3].

Accroître la couverture des taux d'intérêt

Encore une fois, la crise actuelle met en évidence le fait que l'évolution des taux d'intérêt est difficile à prévoir, et même dans ce contexte de faiblesse des taux d'intérêt, d'autres baisses sont possibles. Cela confirme la nécessité d'encadrer adéquatement la gestion d'un plan de réduction des risques et une trajectoire d'ajustement progressif offrant la possibilité d'augmenter de façon dynamique la couverture des taux d'intérêt à mesure que les marchés reviennent à la normale et que la santé des régimes commence à s'améliorer. Des évaluations plus fréquentes du passif et l'évaluation de la situation financière du régime devraient permettre d'effectuer des opérations avec plus de souplesse et de diversifier les points d'entrée sur le marché des titres à revenu fixe grâce aux achats périodiques par sommes fixes.

Feuille de route pour les régimes de plus petite taille : un cadre agile

Pour les promoteurs de régime et les sociétés qui ne disposent pas des ressources internes et du temps nécessaires pour mettre en œuvre des stratégies plus complexes, la présente période d'incertitude pourrait être l'occasion de redéfinir les priorités des différents intervenants et de se munir d'un cadre agile pour mieux gérer le risque lié aux régimes de retraite. Le marché a beaucoup évolué au cours des dernières années et offre maintenant un certain nombre de solutions qui n'étaient auparavant offertes qu'aux plus grands détenteurs d'actifs.

IGP

Une variété de fonds en gestion commune IGP offrant une exposition particulière aux secteurs des titres d'État ou de sociétés permet d'adopter une approche sur mesure de gestion des actifs à revenu fixe par rapport au passif des régimes de retraite.

Levier financier

Le recours au levier financier par l'intermédiaire d'une solution commune peut améliorer le ratio de couverture des taux d'intérêt du régime sans sacrifier la répartition des actifs axés sur le risque et sans exiger des processus opérationnels plus lourds.

Accès aux actifs privés/réels

Il est maintenant possible de disposer d'un point d'entrée unique dans un fonds offrant une exposition diversifiée à une variété d'actifs privés/réels. Nous croyons que l'occasion est idéale pour les promoteurs de régime d'envisager de souscrire des actifs privés ou réels afin de diversifier leurs actifs axés sur le risque, ou de revoir leur répartition actuelle pour éventuellement ajouter des types d'actifs, encore une fois dans l'intérêt de la diversification.

Trajectoire d'ajustement progressif et dynamique des risques

La bonne nouvelle pour les régimes de moindre envergure, c'est qu'il n'est pas trop tard pour mettre en place un cadre incluant une trajectoire d'ajustement progressif et dynamique des risques. Comme le contexte actuel rend les décisions de répartition de l'actif difficiles à prendre, une trajectoire d'ajustement progressif peut aider à mieux encadrer ces décisions. On peut adopter une approche plus pratique, au moyen d'une solution IGP clés en main, ou une approche plus passive, en déléguant plus de responsabilités au gestionnaire par l'intermédiaire des mandats OSCP.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant de Manuvie ou consultez la page manulifeim.com/institutional/ca/fr

1 Fluctuations du ratio de capitalisation à l'échelle mondiale, du 31 décembre 2019 au 31 mars 2020. Voir le graphique pour plus d'information.

2 Le régime de retraite canadien 60/40 est représenté par 30 % de l'indice composé RT S&P/TSX, 15 % de l'indice RT S&P 500 ($ CA), 15 % de l'indice RB MSCI EAEO ($ CA) et 40 % de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada (rendement total). Le régime de retraite canadien IGP 20/80 est représenté par 10 % de l'indice composé S&P/TSX, 5 % de l'indice RT S&P 500 ($ CA), 5 % de l'indice MSCI RB EAEO ($ CA) et 80 % de l'indice de référence MIM LT Liability Gov PF Bench. Le passif est représenté à 100 % par l'indice de référence MIM LT Liability Gov PF Bench. Le régime de retraite américain 60/40 est composée à 30 % de l'indice RT S&P 500, à 30 % de l'indice MSCI RB EAEO ($ US) et à 40 % de l'indice BbgBarc US Ag Bond TR. Le régime de retraite américain IGP 20/80 est représenté par 10 % de l'indice RT S&P 500, 10 % de l'indice de référence MSCI RB EAEO ($ US) et 80 % de l'indice BbgBarc US Corp Aa Long TR. Le passif est représenté à 100 % par l'indice BbgBarc US Corp Aa Long TR. Le régime de retraite du Royaume-Uni 60/40 est représenté par 60 % de l'indice RB MSCI Monde tous pays (GBP) et 40 % de l'indice BbgBarc Global UK TR. Le régime de retraite du Royaume-Uni IGP 20/80 est représenté par 20 % de l'indice RB MSCI Monde tous pays (GBP) et l'indice BbgBarc Global UK TR. Le passif est représenté à 100 % par l'indice BbgBarc Global UK TR.

3 La diversification ou la répartition de l'actif ne sont pas garantes de profits et n'éliminent pas le risque de perte.

Renseignements importants

Une crise généralisée dans le secteur de la santé, comme une pandémie mondiale, pourrait entraîner une forte volatilité des marchés, la suspension et la fermeture des opérations de change, et affecter le rendement du portefeuille. Le nouveau coronavirus (COVID-19) perturbe ainsi considérablement les activités commerciales à l'échelle mondiale. Les répercussions d'une crise sanitaire, ainsi que d'autres épidémies et pandémies susceptibles de survenir à l'avenir, pourraient avoir des conséquences sur l'économie mondiale qui ne sont pas nécessairement prévisibles à l'heure actuelle. Une crise sanitaire peut exacerber d'autres risques politiques, sociaux et économiques préexistants. Cela pourrait nuire au rendement du portefeuille, ce qui entraînerait des pertes sur votre placement.

Les données relatives au rendement correspondent au rendement de la stratégie, avant déduction des frais, y compris des frais de conseil et de gestion des placements et autres frais qui incomberaient à l'investisseur, mais après déduction des frais d'opération, sauf indication contraire; la déduction de tels frais aurait comme effet de réduire le rendement. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs. Le rendement net correspond au rendement brut après déduction des frais de conseil en placement et de gestion, calculés selon le taux le plus élevé du barème ordinaire, sauf indication contraire. Les variations des taux de change peuvent avoir une incidence défavorable. Les frais réels peuvent varier, notamment en fonction du barème des frais applicable, de la taille du portefeuille ou de l'entente de gestion de placements. Par exemple, un placement de 100 000 $ générant un rendement annuel de 10 %, composé mensuellement sur une période de 10 ans, aurait une valeur finale de 270 704 $ (avant déduction des frais de conseil et de gestion des placements) et un rendement composé annualisé de 10,47 %. En déduisant des frais de conseil et de gestion des placements correspondant à 0,95 % de la valeur marchande moyenne du compte pendant ces 10 ans, le rendement composé annualisé serait de 9,43 % et la valeur finale du placement, de 246 355 $. À moins d'indication contraire, les rendements pour les périodes de plus d'un an sont annualisés; les rendements par année civile pour chaque période de un an se terminent en décembre. L'arrondissement des données pourrait donner lieu à des différences.

Les données relatives au rendement sont généralement liées à des stratégies ou des solutions discrétionnaires gérées par une entité respectant les normes GIPS et répondant à la définition d'une firme selon ces normes. Dans certaines circonstances, des stratégies et des solutions de placement peuvent ne pas être incluses dans la présentation de l'entité respectant les normes GIPS (p. ex., CGS et CGU au Canada ou modèles CGU aux États-Unis).

Toute caractéristique, ligne directrice, contrainte ou autre information indiquée dans le présent document découle de la stratégie de placement et n'est fournie qu'à titre indicatif. Elles peuvent changer en tout temps et différer d'un compte à l'autre. L'information présentée a été sélectionnée par la société comme étant celle qu'elle juge la plus représentative du style de gestion. Chaque compte est géré de façon individuelle; l'actif des comptes varie d'un client à l'autre, et rien ne garantit qu'un compte particulier a les caractéristiques décrites aux présentes. Les renseignements relatifs aux titres en portefeuille, à la répartition de l'actif ou à la diversification sectorielle se fondent sur des données antérieures et ne constituent pas une indication du rendement ou de la composition à venir du portefeuille, lesquels varieront. Les placements du portefeuille sont représentatifs de la stratégie de placement, peuvent changer en tout temps et ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente d'un titre en particulier. Les renseignements sur les dix principaux placements présentés combinent des listes d'actions du même émetteur et des certificats de titres en dépôt connexes dans un portefeuille unique afin de bien présenter l'intérêt économique global au sein de la société visée. Les titres mentionnés et décrits dans le présent document ne sont pas représentatifs de l'ensemble des titres achetés, vendus ou recommandés pour le portefeuille. Par conséquent, on ne peut pas présumer qu'un placement dans les titres ou les secteurs concernés a été ou sera avantageux.

Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peuvent garantir le rendement ni éliminer les risques.

La diversification ou la répartition de l'actif ne sont pas garantes de profits et n'éliminent pas le risque de perte. Les indices mentionnés dans le présent document sont des indices boursiers généraux utilisés à titre indicatif seulement. Les indices mentionnés sont régulièrement utilisés pour évaluer le rendement de placements dans leur région, secteur ou catégorie d'actif pertinente. Ils représentent des portefeuilles de placements non gérés.

Les placements dans des instruments dérivés comportent des risques différents, et parfois supérieurs, aux placements dans des valeurs mobilières et d'autres produits de placement classiques; dans un marché baissier, les placements dans des instruments dérivés pourraient être plus difficiles à évaluer ou à vendre à un prix raisonnable.

À moins d'indication contraire, l'information présentée provient de Gestion de placements Manuvie.

Renseignements importants

© Gestion de placements Manuvie, 2019. Tous droits réservés. Gestion de placements Manuvie, le M stylisé, ainsi que Gestion de placements Manuvie et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Le présent document est confidentiel et réservé à l'usage des investisseurs institutionnels à qui il est destiné (ou à leurs agents). Il ne peut être transmis, reproduit ou utilisé en totalité ou en partie à d'autres fins, ni divulgué ou communiqué à quiconque, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sans le consentement écrit préalable de Gestion de placements Manuvie.

À propos de Gestion de placements Manuvie

Gestion de placements Manuvie est le secteur mondial de gestion de patrimoine et d'actifs de la Société Financière Manuvie. Nous comptons plus de 150 ans d'expérience en gestion financière au service des clients institutionnels et des particuliers et dans le domaine des régimes de retraite, à l'échelle mondiale. Notre approche spécialisée de la gestion de fonds comprend les stratégies très différenciées de nos équipes expertes en titres à revenu fixe, actions spécialisées, solutions multiactifs et marchés privés, ainsi que l'accès à des gestionnaires d'actifs spécialisés et non affiliés du monde entier grâce à notre modèle multigestionnaire.

Le présent document n'a été soumis à aucun examen de la part d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou autre et il n'a été déposé auprès d'aucun organisme de réglementation. Il peut être distribué par les entités de Manuvie ci-après, dans leurs territoires respectifs. Des renseignements supplémentaires sur Gestion de placements Manuvie sont accessibles sur le site www.gamanuvie.com.

Gestion de placements **Manuvie**

Australie : Hancock Natural Resource Group Australasia Pty Limited, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. **Brésil :** Hancock Asset Management Brasil Ltda. **Canada :** Gestion de placements Manuvie limitée, Distribution Gestion de placements Manuvie inc., Manulife Investment Management (North America) Limited et Marchés privés Gestion de placements Manuvie (Canada) Corp. **Chine :** Manulife Overseas Investment Fund Management (Shanghai) Limited Company. **Royaume-Uni et Espace économique européen :** Manulife Investment Management (Europe) Limited, qui est régie et réglementée par l'organisme Financial Conduct Authority, Manulife Investment Management (Ireland) Ltd. qui est régie et réglementée par l'organisme Central Bank of Ireland. **Hong Kong :** Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. **Indonésie :** PT Manulife Aset Manajemen Indonesia. **Japon :** Manulife Asset Management (Japan) Limited. **Malaisie :** Manulife Investment (M) Berhad (connu sous Manulife Investment Management Services Berhard) 200801033087 (834424-U). **Philippines :** Manulife Asset Management and Trust Corporation. **Singapour :** Manulife Investment Management (Singapore) Pte. Ltd. (société inscrite sous le numéro 200709952G). **Suisse :** Manulife IM (Switzerland) LLC. **Taïwan :** Manulife Investment Management (Taiwan) Co. Ltd. **Thaïlande :** Manulife Asset Management (Thailand) Company Limited. **États-Unis :** John Hancock Investment Management LLC, Manulife Investment Management (US) LLC, Hancock Capital Investment Management, LLC et Hancock Natural Resource Group, Inc. **Vietnam :** Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited.

Les sociétés affiliées à Manuvie ne garantissent pas que le contenu du présent document peut être utilisé dans tous les territoires ni que les opérations, titres, produits, instruments ou services dont il est question sont offerts ou autorisés à la vente dans tous les territoires, à tous les investisseurs ou à toutes les contreparties. Il incombe aux destinataires du présent document de se conformer aux lois et règlements applicables.

Tout commentaire ou point de vue d'ordre général exprimé dans les présentes au sujet de titres ou de conditions du marché est celui de la source citée ou de Gestion de placements Manuvie au moment de la rédaction, et peut changer par la suite. Rien ne garantit que les résultats réels confirmeront les hypothèses émises ni que les rendements réels seront conformes aux prévisions. Bien que les analyses et renseignements présentés dans le présent document aient été compilés ou formulés à l'aide de sources jugées fiables, Gestion de placements Manuvie ne donne aucune garantie quant à leur précision, à leur exactitude, à leur utilité ou à leur exhaustivité, et n'accepte aucune responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation du présent document ou des renseignements et analyses qu'il contient. Les renseignements relatifs aux titres en portefeuille, à la répartition de l'actif ou à la diversification géographique se fondent sur des données antérieures et peuvent varier. Ni Gestion de placements Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés n'assument de responsabilité pour quelque perte ou dommage direct ou indirect, ou quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque agit sur la foi des renseignements du présent document.

Le présent document peut comprendre des prévisions ou d'autres énoncés de nature prospective portant sur des événements futurs, des objectifs, des stratégies de gestion ou d'autres prévisions, et n'est à jour qu'à la date indiquée. Les renseignements présentés dans le présent document, y compris les énoncés concernant les tendances des marchés des capitaux, sont fondés sur la conjoncture des marchés, qui changera au fil du temps. Ces renseignements peuvent changer par suite d'événements ultérieurs touchant les marchés ou pour d'autres raisons. Le présent document a été préparé dans un but purement informatif et ne constitue ni une offre ni une invitation faite par Gestion de placements Manuvie ou en son nom ou par ses sociétés affiliées, relativement à l'achat ou à la vente de quelque titre que ce soit ou à l'adoption d'une stratégie de placement, et n'a pas été préparé à cette fin. De plus, le présent document ne peut servir de fondement à un droit ou contrat visant l'achat ou la vente de quelque titre que ce soit ni l'adoption d'une stratégie de placement, ni accompagner un tel droit ou contrat ou en faire partie. Rien dans le présent document ne constitue un conseil en matière de placement, un conseil juridique, comptable, fiscal ou un conseil de quelque autre nature, une déclaration selon laquelle tel placement ou telle stratégie convient à votre situation particulière ou une recommandation s'adressant personnellement à vous. Gestion de placements Manuvie ne donne pas de conseils d'ordre juridique ou fiscal. Nous vous conseillons de consulter votre propre conseiller juridique, comptable ou autre avant de prendre une décision financière. Les investisseurs éventuels doivent demander conseil à des professionnels avant de prendre des décisions de placement. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs et ne doivent pas servir de base à une décision de placement.

La loi peut restreindre la diffusion des renseignements contenus dans le présent document; par conséquent, les personnes qui y ont accès doivent se conformer aux restrictions que la loi impose. Le contenu du présent document ne doit pas être distribué ou utilisé en contravention des lois et règlements applicables. En acceptant le présent document, vous confirmez que vous connaissez les lois en vigueur dans votre territoire à l'égard de l'offre et de la vente des fonds, portefeuilles et autres produits de placement dont il est question dans le présent document. De plus, vous convenez de ne pas transmettre ou utiliser les renseignements qu'il contient d'une façon qui placerait Manuvie, ses sociétés affiliées ou toute personne en contravention de ces lois.

Australie : Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited (« Manulife IM [HK] ») est exemptée de l'exigence de détenir un permis australien en services financiers, en vertu de la Corporations Act à l'égard des services financiers offerts dans le présent document. Manulife IM (HK) est régie par la Securities and Futures Commission de Hong Kong (SFC) en vertu des lois de Hong Kong, qui diffèrent des lois australiennes. Cette présentation s'adresse uniquement aux distributeurs.

Chine : Aucun titre ne fera l'objet d'une offre ou d'une vente auprès du public en Chine (les régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao ainsi que Taïwan ne sont pas incluses aux fins du présent avis) ou de quelque façon que ce soit qui puisse être considérée comme une offre ou une vente auprès du public au sens des lois de la Chine. Ni la China Securities Regulatory Commission ni aucune autre autorité gouvernementale chinoise compétente n'a reçu ni approuvé le document de placement du ou des fonds visés. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus qu'aux investisseurs chinois autorisés à négocier des titres libellés en monnaie étrangère. Il incombe aux éventuels investisseurs résidant en Chine d'obtenir toutes les approbations requises auprès des autorités gouvernementales chinoises, notamment auprès de l'Administration nationale des changes (« ANC ») chinoise, avant d'investir.

Hong Kong : Ce document est destiné aux investisseurs professionnels (au sens de la Securities and Futures Ordinance et des Securities and Futures [Professional Investor] Rules de Hong Kong) de Hong Kong seulement. Il n'est pas destiné et ne doit pas être distribué au public ou aux épargnants, qui ne doivent pas se fier à son contenu. Le présent document n'a pas été soumis à l'examen de la Securities and Futures Commission (SFC).

Malaisie : Le présent document a été préparé dans un but purement informatif et ne constitue pas une offre ni de la sollicitation de la part de quiconque dans tout territoire ni pour quiconque à qui il est illégal de faire une telle offre ou d'adresser une telle sollicitation.

Singapour : Le présent document est destiné aux investisseurs qualifiés et aux investisseurs institutionnels (*Institutional Investors*) au sens de la Securities and Futures Act.

Corée du Sud : Le présent document est destiné aux investisseurs professionnels désignés (Designated Professional Investors) au sens de la Financial Investment Services and Capital Market Act (« FSCMA »). Gestion de placements Manuvie ne donne aucune garantie quant à l'admissibilité des destinataires du présent document à l'égard de l'acquisition de quelque titre que ce soit en vertu des lois de la Corée, notamment la Foreign Exchange Transaction Act et ses règlements. Un titre ne peut être offert, vendu ou livré directement ou indirectement, ni offert, vendu ou livré à quiconque en prévision d'une nouvelle offre de ce titre ou de sa revente directe ou indirecte en Corée ou à tout résident de la Corée si l'opération n'est pas conforme à la FSCMA et à toute autre loi ou tout autre règlement applicable. Le terme « résident de la Corée » désigne toute personne physique dont le domicile se trouve en Corée, ou toute personne morale ou autre entité constituée en vertu des lois de la Corée ou dont le siège social se trouve en Corée.

Suisse : Le présent document ne peut être rendu accessible qu'aux « investisseurs qualifiés » au sens de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 et de ses modifications.

Royaume-Uni et Espace économique européen : Les données et les renseignements présentés sont destinés uniquement aux personnes qui sont considérées comme des « investisseurs professionnels » selon la Directive sur les marchés d'instruments financiers (2004/39/EC), avec les adaptations nécessaires à son application dans le territoire en question. De plus, les données et les renseignements présentés ne constituent pas et ne doivent pas être considérés comme de la « commercialisation » au sens de la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

États-Unis : Manulife Investment Management (US) LLC (« Manulife IM US ») et Manulife Investment Management (North America) Limited (« Manulife IM NA ») sont des filiales en propriété exclusive indirecte de Manuvie. Manulife IM (US) et certaines de nos sociétés de conseil en placement inscrites affiliées peuvent commercialiser et offrir des services de gestion de placement ou des services-conseils sous le nom « John Hancock Asset Management ». Il s'agit d'un nom de marque uniquement et non une entité distincte de Manulife IM (US). Le contenu de ce document n'est pas destiné ni ne devrait être interprété comme une recommandation ou des conseils, impartiaux ou de quelque nature que ce soit. Manulife IM US, Manulife IM NA, Hancock Capital Investment Management, LLC et Hancock Natural Resource Group, Inc., ainsi que leurs représentants ou leurs sociétés affiliées, peuvent toucher une rémunération provenant de la vente ou de tout placement effectué dans leurs produits et services.

MP1216673F 05/20 AODA